



les permutations informatisées, comment ça marche

• les phases

les permutations se font en plusieurs phases. Ces phases consistent à lister les possibilités de changement de départements. Ces possibilités peuvent être un échange simple entre deux départements ou un chainage de plusieurs départements. Au final, chaque département doit avoir le nombre d'entrées et de sorties correspondant à l'équilibre souhaité par le recteur. Ainsi un département ayant trop d'enseignants va laisser partir et peu entrer.

en résumé les possibilités d'entrées et de sorties d'un département sont conditionnées par :

- le nombre de candidats (un département ayant beaucoup de demande d'entrée pourra facilement laisser partir par ex..,
- l'équilibre entrées-sorties définies par les recteurs

une phase intra-académique et une phase nationale : elles sont traitées simultanément

une phase virtuelle dans la phase nationale : vous êtes positionné virtuellement dans un département que vous avez demandé et le logiciel réexamine vos voeux précédents depuis ce département ; vous pouvez ainsi obtenir un voeu que vous n'aviez pu obtenir en direct.

• le barème

quand une possibilité est ouverte entre deux départements, c'est le demandeur du département d'origine ayant le plus fort barème qui obtient satisfaction. A cette étape, il n'est en concurrence qu'avec d'autres candidats de son département.

le premier élément à prendre en compte est le barème qu'il vous faut pour sortir de votre département. Dans les départements en sous-effectif ou peu demandés par les collègues, il faut un barème plus élevé que pour sortir des départements excédentaires et très demandés.

c'est le même barème pour toutes les opérations des permutations informatisées. Les barèmes des entrants dans un département peuvent être très différents en fonction des départements d'où ils partent. Souvent les "petits barèmes" sont ceux de collègues titulaires d'un département en surnombre dans la même académie (phase intra-académique).

• quelles pistes possibles pour augmenter ses chances de mutation

- faire tous les voeux (6 maxi) que vous avez la possibilité de faire.
- ne jamais demander un département dont vous ne voulez pas.

- si vous êtes dans un département limitrophe de celui dans lequel vous voulez entrer, a priori vous avez plus de chance de l'obtenir si vous êtes dans la même académie.
- pour les départements "bouchés" il peut être judicieux de demander un département de la même académie, plutôt qu'un département limitrophe dans une académie différente.
- vous êtes le seul à pouvoir évaluer si votre situation géographique vous permet d'attendre dans des conditions convenables votre intégration dans le département de votre choix.

• si vous n'obtenez pas un des départements que vous avez demandé, ou si dans le mouvement intra-départemental qui suit votre mutation vous obtenez un poste éloigné de votre domicile

- demander un temps partiel de droit ou sur autorisation, éventuellement annualisé.
- la mise en disponibilité vous fait perdre le bénéfice des points pour séparation de conjoints.

